

4) Le règlement limitant les drapeaux à 3 par bataillon n'était pas toujours observé du moins pour les Ie bataillons. Quelques régiments à I bataillon possèdent 3 drapeaux d'ordonnance plus le drapeau blanc colonel.

Ce travail est une ébauche et nous espérons que certains de nos collègues y apporteront les corrections et éclaircissements encore nécessaires.

Les origines lointaines du drapeau tricolore roumain

Dan Cernovodeanu

Actuellement le drapeau tricolore vertical, bleu, jaune, rouge est utilisé comme symbole national par trois Etats du monde: l'Andorra, la République du Tchad et, chargé de l'emblème de l'Etat sur le jaune, par la République Socialiste de Roumanie. Tandis que l'adoption du drapeau tricolore par les deux Etats cités est de date récente pour l'Andorra (1866) et très récente pour le Tchad (1959), la tradition des couleurs composant le drapeau national roumain remonte jusqu'au Moyen Age, plus précisément jusqu'au XIVe siècle.

Dans le cas de l'Andorra, on attribue à l'empereur Napoléon III la création du tricolore bleu, jaune, rouge, comme drapeau du pays: ainsi, il s'agirait d'une combinaison entre les couleurs du drapeau des deux états voisins et protecteurs: la France et l'Espagne (1). Donc, du drapeau du premier de ces Etats, l'Andorra a adopté le bleu et le rouge, ainsi que la verticalité des bandes de couleur, tandis que du second, elle a pris le jaune et toujours le rouge, renonçant toutefois à leur direction horizontale.

Dans le cas de la République du Tchad, l'adoption officielle du tricolore bleu, jaune, rouge, s'est effectuée de nos jours, plus précisément le 6 novembre 1959. La symbolique des couleurs de ce drapeau est la suivante: le bleu représente autant le ciel, l'espoir, l'agriculture, la partie sud du pays que les eaux du lac Tchad; le jaune signifie le sable du désert, le soleil et la partie nord du pays; enfin, le rouge serait le signe du progrès, de l'unité du peuple et de sa volonté de sacrifier son sang pour la patrie (2).

Quant au drapeau de la Roumanie, on doit signaler qu'il est de beaucoup plus ancien et l'étude de son historique n'a pas été des plus aisées. Sujet de controverse entre spécialistes depuis une dizaine d'années, l'origine du tricolore roumain, à la suite des recherches les plus récentes et les plus minutieuses, peut être considérée à l'heure actuelle comme pratiquement élucidée. La théorie accréditée par certains chercheurs (3) qui attribuaient la paternité du drapeau national à l'illustre Michel le Brave (le premier des princes indigènes à avoir réussi l'unification des trois pays roumains sous son unique sceptre), théorie très attrayante et très convenable aux sentiments de vénération que le peuple roumain a toujours professé à l'égard de ce grand voivode, s'est avérée cependant ne pas correspondre à la réalité historique (4). Les recherches, reprises depuis 1968 par notre distingué confrère, M. Jean-Nicolas Manescu et continuées par nous-mêmes ces dernières années, sont arrivées actuellement à des conclusions précises qui font remonter l'origine du tricolore roumain à une époque encore bien plus reculée, à savoir au XIV<sup>e</sup> siècle, aux débuts donc de la fondation de l'Etat féodal valaque. La présence, dans l'Armorial Wijnbergen, le plus ancien rôle d'armes français actuellement connu, datant du XIII<sup>e</sup> siècle, (5) des armoiries du "Roi de Blaquie", présence signalée récemment à notre attention par la courtoisie d'un autre de nos réputés confrères, M. Sven Tito Aachen, Président de la "Societas Heraldica Scandinavica", semble avoir été décisive dans l'élucidation de l'aspect de la bannière dynastique des Basarab, archétype du drapeau tricolore roumain. En effet, conformément aux deux représentations héraldiques attribuées dans cet armorial au souverain de Valachie (6), les émaux de l'écu burelé de 10 pièces, sont d'or et de gueules (7).

Suite à nos ultimes investigations, entreprises autant en Roumanie que surtout pendant notre actuel séjour à Paris, nous avons considéré

que le premier écu du "Roi de Blaquie" se trouvant dans l'Armorial Wijnbergen doit avoir appartenu à un des tout derniers souverains de la dynastie d'origine valaque des Asen ayant régné sur l'Empire vlacho-bulgare aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles; quant au second écu du "Roi de Blanq(u)e", nous l'avons attribué au voivode Lytuon, gouvernant au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle le plus important des petits Etats valaques situés au nord du Danube. Sur les bureles du premier écu brochent deux pattes de lion posées en sautoir, qui suggèrent l'animal tout entier que la tradition ultérieure avait attribué comme symbole à la dynastie des Asen; le second écu est chargé exclusivement des 10 bureles, or et gueules, qui sont (tout comme dans le cas précédent) assurément d'influence hongroise - rappelant les fasces des Arpadiens - mais cette fois-ci, marquent, peut-être, l'autorité que les rois magyars avaient exercé, à partir de 1233, sur les dynastes valaques (parmi lesquels aussi Lytuon) dont les possessionsse trouvaient entre les Carpathes et le Danube (8). Ce burelé d'or et de gueules s'est perpétué dans les armes des voivodes valaques de la postérité (ou successeurs) de Lytuon jusque dans celles des Basarab, leurs descendants directs, devenus, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, princes régnants de Valachie (9). Toutefois, ces derniers ont transformé les bureles en fasces et ont augmenté leur écu d'un champ d'azur plein, tel qu'on peut le constater sur la fresque du "chevalier sans tête", figurée sur une colonne dans l'église princière du Curtea de Arges, érigée au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Cette fresque représente un des membres de la maison régnante des Basarab (peut-être Basarab Ier lui-même) en armure et accompagné d'un écu parti, au 1<sup>o</sup> fascé de 4 pièces, d'or et de gueules, au 2<sup>o</sup> d'azur plein (10). Ces mêmes armes seront également gravées sur les émissions monétaires du petit-fils du précédent, le prince Vladislav Ier (1364-1377), ainsi que sur celles de ses successeurs sur le trône de la Valachie, signalant toutefois que le champ d'azur sera souvent chargé aussi d'un

croissant contourné (d'argent) (11).

De même, sur une des toutes premières émissions de ducats de même Vladislav Ier, on retrouvera également l'image de la bannière dynastique des Basarab, dont le champ vexillaire, parti, présentera au 1<sup>o</sup> un fascé de 4 pièces (or et gueules) et au 2<sup>o</sup> (d'azur) plein (12); voilà donc réunies pour la première fois les trois couleurs du futur drapeau national roumain du XIXe siècle!

A une époque toutefois antérieure, c'est-à-dire pendant le règne du prince Constantin Brancovan (1688-1714), plus précisément en 1700, un autre vestige d'ordre vexillologique doit être signalé. Il s'agit de l'étendard de Valachie accompagnant, en trophée, les armoiries de la principauté, représentées sur la carte (en noir et blanc) de ce pays, élaboré par le grand érudit que fut Constantin Cantacuzène et publié par lui à Padoue à la date mentionnée (13). Conformément aux indications symbolisant (depuis 1638) les émaux et les métaux héraldiques, on peut aisément reconstituer l'ensemble des couleurs du drapeau en question: champ vexillaire à 8 bandes horizontales, jaune et rouge, sur lesquelles broche à l'angle supérieur à la hampe, un médaillon circulaire d'azur à l'aigle valachique de sable incluse. L'aspect iconographique et chromatique de ce vestige vexillologique dérive sans aucun doute du prototype du même genre, existant au XIVème siècle en tant que bannière dynastique des premiers Besarab dont on a fait mention plus haut, à la seule différence qu'au début, cet insigne représentait le symbole de la Maison régnante de Valachie, tandis qu'à la fin du XVIIème siècle, il était devenu par l'inclusion aussi de l'oiseau héraldique valaque et suivant une évolution courante dans la vexillologie européenne - l'emblème même du pays.

Plus tard lorsqu'au XIXème siècle, plus précisément en 1834, le prince Alexandre Démètre Ghika (1834 - 1842) obtiendra du Sultan l'autorisation de faire usage autant d'un drapeau du pays que de ceux de l'armée et de la flotte (militaire et commerciale) de la principauté de Valachie,

cet hospodar déclarera que le drapeau tricolore (avec bandes horizontales, rouge, jaune, bleu, suivant donc la direction des bandes rouges et jaunes de l'étendard précité du temps de Brancovan) réunit les "anciennes couleurs nationales" du territoire valaque (14). Peu après, pendant la révolution de 1848 et sous l'influence du drapeau révolutionnaire français, le tricolore valaque deviendra vertical (avec le bleu à la hampe) et gagnera une portée encore plus grande; en effet, il deviendra le symbole de toute la "Nationalité roumaine" (15) des trois pays, alors démémbrés, habités par ce même peuple, à savoir la Valachie, la Moldavie et la Transylvanie, dont les deux premiers s'unifieront en 1859 et auxquels le troisième viendra se réunir en 1918. Mais jusqu'alors, après la répression de la révolution quarantehuitarde en Valachie et comme une réaction à cet événement, le gouvernement du caimacame Constantin Cantacuzène et ensuite celui du prince Barbe Stirbey (1849 - 1856) qui avaient remplacé les dirigeants désignés par le peuple en révolte, ont décidé de revenir au drapeau tricolore horizontal, rouge, jaune, bleu, qui s'est également maintenu à l'époque de l'Union en 1859 de la Valachie à la Moldavie, que durant tout le règne d'Alexandre-Jean Cuza (1859-1866) (16). Ce n'est que sous le prince, puis roi, Charles Ier (1866 - 1914) que le tricolore vertical, bleu, jaune, rouge, sera réintroduit et officiellement reconnu par la même loi, promulguée au mois d'avril 1867, qui fixera les armoiries de la Roumanie (17). Ce drapeau se maintiendra sous cette forme pendant les règnes des trois successeurs de Charles Ier, les rois Ferdinand Ier, Charles II et Michel Ier, donc jusqu'à la fin de 1947, lorsque les dirigeants du nouveau régime instauré au pouvoir, appliqueront sur le jaune du drapeau national, l'emblème de la République populaire (1948) puis socialiste (1965) de Roumanie (18).

Cette circonstance, à la suite de laquelle l'ancien tricolore

officiel, bleu, jaune, rouge, du pays (sans aucun élément additionnel) fut pratiquement abandonné, permit à la République du Tchad l'adoption en 1959 sur son drapeau de ces mêmes couleurs, en leur attribuant les significations précitées et en le proclamant comme symbole national de ce pays africain. Mais, malgré cette attribution imprévue, l'ancien tricolore, bleu, jaune, rouge, restera quand même intimement lié aux vieilles traditions historiques et aux sentiments de vénération que les Roumains de partout ont porté et porteront toujours à leur ancestral symbole national.

NOTES

- (1) v. Whitney Smith, Les drapeaux à travers les âges et dans le monde entier (éd. française), Paris, Arthème Fayard, 1976, p.209, N° 3.
- (2) ibidem, p. 287, N° 138.
- (3) v. Marcel Sturdza-Saucești et Alexandru Gonta, Tricolorul românesc simbol al unității naționale sub Mihai Viteazul, dans "Revista Arhivelor", XI, 1968, N°2, p.69-78 + 5 pl., ainsi que Marcel Sturdza-Saucești et Nicolae Nistor, Zwei von Michael dem Tapferen in Siebenbürgen verliehene Adelsdiplome mit der rumänischen Trikolore, dans "Forschungen zur Volks- und Landeskunde" (Sibiu), Bd.12, 1969, N° 1, p. 83-86 + 2 illustr.
- (4) v. J.N. Manescu, In legatura ou pretinsul tricoloral lui Mihai Viteazul, București, 1968, étude en manuscrit, reprise en 1974, et présentée depuis à plusieurs réunions de la Commission d'Héraldique, de Généalogie et de Sigillographie près l'Institut d'Histoire "N.Jorga" de Bucarest; v. de même, Dan Cernovodeanu, Stindardul cel al mare al lui Mihai, dans "Magazin istoric", IX, 1975, N° 7 (100), p.14 + 1 illustr.
- (5) v. Paul Adam-Even et Léon Jéquier, Un armorial français du XIIIe

siècle: l'Armorial Wijnbergen, Lausanne, s.d. (tiré-à-part des "Archives Héraldiques suisses", 1951-1954), ainsi que Léon Jéquier, Tables héraldiques de dix-neuf armoiriaux du Moyen-Age, dans "Cahiers d'héraldique du C.N.R.S.", I, 1973, p. XXXIV/XLII et p. 1-147.

- (6) v. Adam-Even et Jéquier, op.cit. p.75, fig.273 et p.76; dans le manuscrit original de l'Armorial Wijnbergen, v.Fo. 35 verso, N° 1289 et Fo.36, N° 1307.
- (7) Les mêmes émaux seront attribués aux 12 burèles de l'écu du "Roy de Blaqui(e)" dans un autre armorial anglais anonyme, plus tardif de presque deux siècles, datant du règne du roi Henri VI (1421-1471) (v. The Encyclopaedia Britannica, 13-th. ed., t.XIII, London et New-York, 1926, à l'article "Heraldry", pl.III, p. 320-321, fig. 16; v. aussi Dan Cernovodeanu, Știința și arta heraldică în România, București, 1977, p.65-66, note 83, ainsi que p. 211, pl.II, fig.5).
- (8) Tout dernièrement nous avons appris l'existence d'une conférence qui n'a été qu'annoncée, l'auteur renonçant à la présenter aux travaux du XIIIe Congrès International des Sciences Généalogique et Héraldique de Londres 31 août - 7 septembre 1976. Dans les "Proceedings" de ce Congrès (publiés à Londres en 1979) nous avons appris le contenu d'un bref résumé (p. 52-53, N° de référence H 42) de cette conférence manquée, intitulée Anciens blasons roumains du XIIIe siècle, oeuvre de notre compatriote, M. Marcel Sturdza-Saucești. Dans le résumé en question, l'auteur attribue l'écu du "Roi de Blaquie" à la dynastie des Asen, plus précisément à Johanitza Asen (1197-1207) qu'il considère avoir

octroyé en 1204 des armes semblables aux Voivodes roumains de l'Olténie, ses alliés au Nord du Danube, de chez qui, ces armoiries se sont perpétuées dans les armes dynastiques des princes de Valachie et de Moldavie au XIVE siècle. Nous ne pouvons souscrire pour des raisons bien fondées à l'affirmation que l'écu du "Roi de Blaquie" aurait appartenu à Johanitza Asen et encore moins à celle que ces armes ont pu être octroyées par cet empereur en 1204 aux voivodes valaques nord-danubiens; v. en ce sens, Dan Cernovodeanu, L'Armorial Wijnbergen et l'héraldique dynastique valaque, étude sous presse, devant paraître à la fin de 1979 dans le volume jubilaire du "Rumani-sches Forschungsinstitut" de Freiburg, volume édité à l'occasion du 30ème anniversaire de cet Institut.

(9) Même si le second écu du "Roi de Blanq(u)e" de l'Armorial Wijnbergen, attribué par nous au voivode Lytuon, aurait pu éventuellement appartenir toujours aux Asen, cette circonstance ne changerait en rien les conséquences qui en découleraient. Ainsi, la dynastie des Basarab aurait adopté au XIVE siècle les fasces, or et gueules, sinon directement de leurs ancêtres (Lytuon et ses successeurs) - comme nous l'avons supposé - mais alors indirectement de chez les Asen, anciens suzerains des Voivodes valaques nord-danubiens et celà, bien sûr, après la disparition de cette dynastie vlachobulgare à la fin du XIIIe siècle, les princes de Valachie désirant continuer la tradition héraldique de celle-ci.

(10) v. Dan Cernovodeanu, Stiinta si arta ..., p.65, note 83 et p.67, note 87, où nous avons consigné que notre confrère, J.N.Mănescu, avait affirmé avec certitude l'aspect des fasces or et gueules,

contrairement à nous qu n'étions pas convaincus de cette composition des émaux, supposant aux Basarab des fasces argent et gueules. Maintenant que nous avons appris l'existence et l'aspect des écus du "Roi de Blaquie" dans l'Armorial Wijnbergen, nous rendons enfin justice à notre collègue.

(11) v. ibidem, p.63-64, ainsi que Octavian Iliescu, Emisiuni monetare ale Tarii Românești din secolele al XIV-lea și al XV-lea, dans "Studii și cercetări numismatice", II, 1958, p.303-344 et G. Buzdugan, Oct. Luchian et C. Oprescu, Monede și bancnote românești, București, 1977, p.8-10.

(12) v. Oct. Iliescu, op.cit. p.304 et 307, fig 1 b; Buzdugan, Luchian, Oprescu, op.cit., p. 9-10.

(13) v. la Carte de la Valachie, Padoue, 1700 (l'original au British Museum); nous avons consulté des photocopies à la Bibliothèque de l'Académie de la Rép.Soc. de Roumanie, Cabinet cartographique, S.270 et S.50.

(14) v.général P.V. Nasturel, Steagul, stema română, însemnele domnești, trofee, București, 1903, p.30.

(15) v. le drapeau des révolutionnaires roumains de 1848 représenté sur la couverture postérieure de l'Album Moldo-Valaque, Paris 1848, (attribué à Adolphe Billecocq, Consul de France à Bucarest sous les règnes des princes Alexandre Ghika et Georges Bibesco). Pourtant, pendant la révolution quarantehuitarde en Valachie, les patriotes ont arboré un drapeau tricolore horizontal, puis vertical, portant inscrite la devise "Dreptate-Fratie" (Justice-Fraternité).

(16) v. Elena Popescu et Constantin Cazanisteanu, Cu privire la cele

mai vechi drapele tricolore ale ostirii din Tara Româneasca,  
 dans la "Revista Muzeelor", VII, 1969, N°2, p. 173-175; v.  
 aussi gen. P.V. Nasturel, op.cit., p. 71-77 et Whitney Smith,  
op.cit., p.277, n° 120.

(17) v. Stefan D. Grecianu, Eraldica româna, Actele privitoare  
la stabilirea armeriilor oficiale, Bucuresti, 1900, p.44 et  
 les suivantes; v. aussi gen.P.V. Nasturel, op.cit., p.95 et  
 les suiv.

(18) Il est vrai qu'au XIXe siècle, tout comme dans le suivant,  
 les divers princes qui se sont succédé sur le trône de la  
 Valachie, puis sur celui des Principautés Unies et enfin  
 les rois de Roumanie, ont chargé le champ vexillaire du  
 tricolore roumain soit de leurs chiffres couronnés, soit  
 des armoiries du pays (de l'époque respective), mais ces  
 drapeaux ont été personells, ou militaires, ou appartenant  
 à certaines autorités etc ..., tandis que le drapeau d'Etat,  
 national, n'a jamais porté aucun insigne, ni sur le jaune,  
 ni sur les deux autres bandes de couleur du tricolore (hori-  
 zontal ou vertical) roumain.

Roger HARMIGNIES

Summary

Banners appear in 89 armorial bearings of the Belgian Nobility  
 of the present time, due to a secular historical background.

These banners bear the coat of arms of the concerned family  
 and/or of another from which this descends. In the two thirds of  
 the cases, the banners on both sides of the shield are unlike.

It is pointed out that the position of the staff has practically  
 no influence over the position of the heraldic pieces, each banner  
 being considered as a distinct field.

Since 1838, banners are no more granted, but only "recognized"  
 to families which can prove an ancient and undisputed display of  
 such accessories in their achievement.

Zusammenfassung

Aus besonderen historischen Gründen erscheinen Banner noch  
 auf 89 Wappen des heutigen belgischen Adels.

Diese Banner geben den Inhalt des Schildes der Familie und/oder  
 einer anderen wieder, von der jene abstammt. In zwei Drittel der Fäl-  
 le unterscheiden sich die beiden Banner voneinander.

Man wird zudem bemerken, daß man sich ob der Stange keine Gedanken  
 gemacht hat, um die Lage der Figuren im Banner genau zu bestimmen;  
 jedes Banner wird als ein bestimmtes heraldisches Feld angesehen.

Seit 1838 werden die Banner nicht mehr verliehen, sondern nur  
 noch denjenigen Familien "zuerkannt", die ganz sicher einen altehr-  
 würdigen Gebrauch dieser Ornamente in ihren Wappen nachweisen können.

Sié les armoiries figurant dans les drapeaux sont bien connues  
 des vexillologues, il est plus rare que ceux-ci se penchent sur les  
 drapeaux figurant dans les armoiries. En 1967, notre confrère Szabolcs